



République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 03 juillet 2023

Date de la convocation: 29/06/2023

Membres en exercice : 15
L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : 9
Présents : Mickaël AUDEGOND, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Votants : 9

Représentés :

Excusés : Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Ingrid LORIDANT, Nathalie BART, Martine CAPPON

Absents :

Secrétaire de séance : Franco GRACEFFA

DE_2023_23 - Objet : Elections des délégués sénatoriaux

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral portant convocation du conseil municipal de Wailly le lundi 3 juillet 2023 à l'effet d'élire ses délégués sénatoriaux.

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Lydie NOIRET, Monsieur Franco GRACEFFA, Monsieur Gautier MOERMAN et Monsieur Frédéric PONTHEUX. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

Titulaires :

Mickaël AUDEGOND

Colette NOURRY

Henri MACE

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/07/2023 062-216208694-20230703-DE_2023_23-DE

Suppléants :

Gaëtane DELATTRE

Didier LETERME

Dominique LEFEBVRE

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 9

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 9

A obtenu :

La liste déposée et enregistrée : 9 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste :

Titulaires :

Mickaël AUDEGOND

Colette NOURRY

Henri MACE

Suppléants :

Gaëtane DELATTRE

Didier LETERME

Dominique LEFEBVRE

Obtient les 6 sièges.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___

